

CONDITIONS GENERALES DE L'OFFRE

Espace de Coworking l'Atelier 28

Introduction

L'Espace de Coworking l'Atelier est un espace de travail partagé exploité et développé par la Technopôle Domolandes. Il est situé sur le Parc d'Activités Atlantisud à Saint Geours de Maremne.

Article 1 - Champ d'application

Les prestations de services proposées par l'Espace de Coworking l'Atelier concernent la mise à disposition d'espaces de travail et de services ou équipements mutualisés. Plusieurs formules sont proposées pour s'adapter au besoin de chacun.

Article 2 - Horaires d'ouverture

L'accès à l'espace de Coworking l'Atelier est possible de 9h à 18h du lundi au vendredi hors jours fériés et dans tous les cas quand la Technopôle Domolandes est ouverte au public.

Article 3 - Offre de service

La Technopôle Domolandes met à disposition différents espaces de travail (3 bureaux et 12 places de travail en open space) dans un environnement convivial et confortable,

3 formules distinctes sont proposées:

Formule 1 « De passage » : pour les personnes qui souhaitent venir « de manière » occasionnelle.

Formule 2 « Occasionnels » : pour les personnes qui souhaitent s'installer de manière plus régulière.

Formule 3 « Résidents» : pour les personnes qui souhaitent une offre sur mesure. Un contrat précisera alors les conditions spécifiques.

L'offre inclus les services mutualisés suivants :

- Accès à internet en très haut débit par le câble (réseau fibre) et en Wi-Fi,

- Accès à la salle détente et déjeuner de la pépinière d'entreprises de Domolandes,
- Accès à des salles de réunions à tarifs préférentiels sur réservation,
 - Accès à un service de reprographie,
- Accès aux évènements et animations organisés par Domolandes.

Article 4 - Réservation / Règlement

Toutes les réservations ainsi que le règlement se font sur le site CoWork.lo.

A la suite du choix de l'offre et de la vérification des disponibilités, l'utilisateur doit régler la prestation de service à l'avance.

Les modes de paiement acceptés pour la Formule 1 sont le paiement en ligne sur le site CoWork.lo et le paiement par chèque à l'accueil.

Pour les formules 2 et 3, plusieurs options sont possibles :

- Paiement en avance sur la plateforme cowork.io ou par chèque
- Paiement par virement

Article 5 - Réalisation

La mise à disposition de l'espace est effective à partir du paiement de la prestation par l'utilisateur.

L'accès à l'espace de Coworking l'Atelier est réservé, à titre exclusif, à la seule personne signataire des conditions générales de vente.

Article 6 - Offre tarifaire

Les tarifs sont exprimés en €TTC (TVA 20%). Voir grille tarifaire 2017 en annexe

Date Nom Prénom Signature